Image not found or type unknown

Revision pension alimentaire

Par **Balistozo**, le **03/02/2020** à **00:48**

Bonjour,

Mon ex femme a fait par le biais de son avocat une procédure de révision de pension alimentaire et cela en mai 2019. Je viens tout juste de recevoir la requête sachant que je suis convoqué le 13 février. Il est indiqué que mes revenus seraient de 4000euros , hors je suis artisan et les revenus ne sont jamais identiques et pire l avocate ne m.as jamais demandé mes revenus. Est ce normal de faire une procédure de révision sans demander les revenus de son adversaire ? Dois je le préciser dans les conclusions ou bien demander tout simplement la nullité de la demande car aucune preuve apportée concernant les 4000 euros de salaire.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés